



ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND

*Liberté
Égalité
Fraternité*

École Académique de la Formation Continue

Affaire suivie par :

Noura Orloff

Directrice-adjointe - Pôles Innovation et projets et Recherche et international

Annie Ballarin

Conseillère académique Recherche

Développement Innovation Expérimentation

Tél : 06 33 08 03 68

Mél : noura.orloff@ac-clermont.fr

3 avenue Vercingétorix
63033 Clermont-Ferrand Cedex 1

Clermont-Ferrand, le 21 mars 2022

Le recteur

à

Mesdames et messieurs les IA-DASEN,
Mesdames et messieurs les IA-IPR, IEN-ET-EG-IO,
Mesdames et messieurs les IEN 1er degré, chargés
de circonscription,
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement,
Mesdames et messieurs les directeurs de CIO.

Objet : Appel à projets innovants et expérimentaux 2022-2023 – Candidatures à un soutien

L'École Académique de la Formation Continue (E AFC), à travers ses deux pôles Innovation et projets et Recherche et international, prolonge dorénavant l'action de la cellule académique recherche développement innovation et expérimentation (CARDIE) au sein de la gouvernance académique. En continuité avec la dynamique pilotée par la CARDIE, le soutien aux établissements scolaires, écoles et réseaux présentant un (des) projet(s) innovant(s) et pertinent(s) au service de la réussite et de l'épanouissement des élèves, se poursuit.

La procédure reste identique aux années précédentes, en complétant le formulaire de candidature en pièce jointe et en le **déposant sur l'application <http://cardie.ac-clermont.fr/>** (voir la notice d'utilisation en pièce jointe – seules les candidatures déposées sur l'application seront acceptées). **La date limite de dépôt des candidatures est fixée au mercredi 1^{er} juin 2022** (au-delà de cette date l'application sera fermée et plus aucune candidature ne sera acceptée).

Le rôle de la commission de sélection des projets est préservé, de même que l'évaluation préalable des dossiers de candidature par les corps d'inspection (et les services académiques concernés le cas échéant). Cette commission prendra toujours en considération le caractère innovant et inclusif de la démarche, ainsi que la plus-value estimée pour les élèves, en particulier pour les plus fragiles d'entre eux. Elle s'intéressera aux projets innovants ou expérimentaux d'écoles, d'établissements ou de réseaux, tels que :

- Des dispositifs pédagogiques facilitant les apprentissages scolaires, dans et hors l'école (coéducation avec les parents, continuité pédagogique grâce aux outils numériques...), ainsi que l'acquisition de compétences transversales (expression orale...);
- Des opérations incrémentant un ou plusieurs des quatre parcours éducatifs visant par exemple l'égalité filles-garçons, l'ambition scolaire et l'ouverture culturelle, en particulier en zone rurale éloignée...;

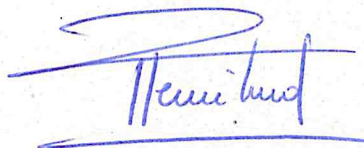
- Des actions d'amélioration du climat scolaire, y compris dans des dimensions d'aménagement spatial ou temporel ;
- Des modalités de travail collaboratif internes ou partenariales exploitant le territoire comme ressource éducative.

Les établissements porteurs des projets seront informés fin août du résultat de la sélection. Ceux retenus seront ensuite contractualisés et les équipes engagées pourront alors recevoir aide et conseil dans leur action, ainsi qu'ultérieurement un soutien sous la forme d'indemnités de mission particulière (IMP), ou bien d'HSE (pour les enseignants du premier degré).

D'ores et déjà vous pouvez bénéficier de l'aide d'un accompagnateur dans la rédaction du dossier si vous en faites la demande auprès de Noura Orloff.

Les innovations et expérimentations sont initiées et conduites dans la perspective de renforcer les apprentissages du public scolaire, appréhendé dans sa diversité. Ces démarches, vectrices de développement professionnel, renforcent également la motivation et le sentiment de compétences des acteurs engagés face aux différents besoins des élèves. C'est pourquoi je vous invite à communiquer ces informations à vos personnels et à les encourager à participer.

Je remercie vivement celles et ceux d'entre vous qui engageront leur établissement ou école dans ce nouvel appel à projets.



Le recteur Karim BENMILOUD,

PJ :

- Notice d'utilisation de l'application
- Formulaire de candidature